

Titre	Soutien au fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Maroc	N°ordre	28
Pièce(s) jointe(s)	Tableau subvention		
N° identifiant	2023-0228	Rapporteur(s)	M. Bouziane FOURKA
Étudiée par	Commission Développement local et rayonnement		
Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Économie - Emploi - Enseignement supérieur			

La ville de Poitiers fait des relations internationales un enjeu essentiel de ses politiques publiques.

Un séisme de magnitude 7 survenu dans la nuit de vendredi 8 à samedi 9 septembre 2023 au Maroc a fait près de 3 000 morts et plus de 5 000 blessés dont un grand nombre dans un état grave.

Face à cette catastrophe, la ville de Poitiers réagit et se mobilise pour apporter un soutien aux collectivités marocaines touchées. Cités Unies France a activé le Fonds de solidarité Maroc afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité avec le peuple marocain dans les territoires. Les fonds de solidarité de Cités Unies France permettent une réponse collective, concertée et efficace des collectivités territoriales françaises pour venir en aide aux territoires touchés.

À l'image des autres fonds de solidarité de CUF, celui-ci visera à agir au service d'une action de réhabilitation auprès des collectivités territoriales, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité de l'aide internationale de la compétence des États.

Il est proposé de contribuer à hauteur de 10 000 € à ce fonds.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur la contribution financière proposée**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, soit 10 000 € à l'article 65737 du budget Principal.**